

**ILS TRAVAILLENT, ILS ETUDIENT, ILS VIVENT ICI. ILS RESTENT ICI !**

Cavalli NDOMBASI est arrivé en France en 2014.

Il vit en couple avec sa femme depuis 2017. Madame bénéficie de la protection subsidiaire en France accordée par l'OFPRA.

Ils ont un enfant commun et Monsieur Ndombasi s'occupe des 4 premiers enfants de Madame comme un père.

Il a fait une demande de titre de séjour pour vie commune avec une personne en situation régulière qui a été refusée par la préfecture en janvier 2021. Pour la préfecture, Monsieur n'a pas assez d'attaches en France !

Mais Monsieur et Madame se sont mariés ! Il vit en famille et est responsable de 5 enfants scolarisés ! Monsieur a même travaillé dès qu'il en a eu l'autorisation ! Monsieur a sa sœur en France, elle a un titre de séjour de 10 ans et ses deux filles sont françaises !

Monsieur Ndombasi a été assigné à résidence en vue de son éloignement en octobre 2021.

Depuis le 2 décembre 2021, Monsieur Ndombasi est en CRA à Rennes (Centre de rétention administrative).

La préfecture a tenté de lui faire prendre un avion pour la République démocratique du Congo dès le 1<sup>er</sup> décembre, ce qu'il a refusé.

La préfecture persiste et veut tenter de le renvoyer.

Au nom du droit fondamental de vivre en famille et de l'intérêt supérieur de l'enfant,

**Sa femme et ses enfants vivent en France, on ne sépare pas une famille !**

**CAVALLI NDOMBASI DOIT RESTER PARMIS NOUS !**

**NON À L'EXPULSION DE CAVALLI  
NDOMBASI !**

**ILS TRAVAILLENT, ILS ETUDIENT, ILS VIVENT  
ICI. ILS RESTENT ICI !**

**SIGNEZ LA PÉTITION !**

